

MONTANT :

10% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
(PMSS = 3925€ au 1^{er} janvier 2025,
ce plafond est revalorisé chaque année)
Soit une prime de 392,5€.

Doublément de l'indemnité en cas de naissances multiples.



Comment percevoir la prime :

Envoyez à votre mutuelle :

- Un acte de naissance original
- Une attestation de la sécurité sociale où figure le nom de l'enfant



*N'hésitez pas à vous rapprocher de vos
représentants CFTC pour vous aider !*

Site internet
Cftc-carrefourmarket.fr

Facebook
[Cftc_market](https://www.facebook.com/Cftc_market)

Instagram
[Cftc_carrefourmarket](https://www.instagram.com/Cftc_carrefourmarket)

